

## Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 12 Mars 1860.)

Le Chargé d'affaires de Belgique près la Confédération suisse a informé le Conseil fédéral que la circulation non interrompue a été ouverte sur la ligne ferrée de Arlon-Luxemburg-Thionville à Strasbourg et Bâle et retour, et qu'il a été conclu un arrangement pour les transports de marchandises entre les divers Gouvernements et Compagnies intéressés dans cette ligne. A la faveur de cette disposition, la Suisse entre en communication directe non interrompue avec les places de commerce et ports de mer de la Belgique, et obtient ainsi une nouvelle ligne plus courte pour son commerce d'outre-mer.

Mr. H. Schennis informe le Conseil fédéral qu'il a obtenu l'exécutif comme Consul de commerce suisse à Milan du Roi de Sardaigne.

(Voir page 312 ci-dessus.)

(Du 14 Mars 1860.)

Le Conseil fédéral a nommé :

Administrateur de poste à Lugano: Mr. Bapt. *Lurati*, actuellement commis au dit lieu, et à sa place Mr. Henri *Fusoni*, actuellement second commis.

Second commis et télégraphiste: Mr. Jean *Bernasconi* à Lugano.

Sur la proposition du Département des Postes le Conseil fédéral a décrété :

1. d'établir un nouveau service postal entre Durrmühle et Olten, coïncidant au premier lieu avec le service de Balsthal et Soleure;
2. de prolonger le service de Soleure-Balsthal jusqu'à Mumliswyl;
3. de restreindre le service Langenthal-Mumliswyl au rayon de Langenthal-Durrenmühle;

4. d'établir dès le 1. Avril un service faisant deux fois par jour le trajet entre Lucerne et Acheregg, et un service quotidien entre Acheregg et Sarnen.

L'établissement de bureaux de télégraphes à Zernetz, Schuls et St. Maria, Canton des Grisons, a été accordé aux conditions d'usage.

A partir du 1. Avril, le débarquement des objets acquittant le péage, à Stein (Schaffhouse), s'effectuera entre les deux points extrêmes du quai, près la nouvelle maison de graduation, point où se trouve aussi le bureau de péage, et il sera interdit de débarquer à l'ancien débarcadère les chargements sujets aux droits.

Par décret du 1. Mars 1860 (Journal du Royaume des Deux-Siciles, N° 50, du 3 Mars), le Gouvernement royal a publié la première partie d'un nouveau tarif de péage, renfermant 214 articles de l'importation napolitaine, et qui est entré immédiatement en vigueur.

Une dépêche de l'agence générale suisse du 5 courant énumère un certain nombre d'articles qui peuvent être de quelque intérêt pour le commerce suisse, savoir :

|                                                        |             |             |                    |
|--------------------------------------------------------|-------------|-------------|--------------------|
| Fer réduit . . . . .                                   | de D. 4. 50 | le cantaro  | à D. 2.            |
| Cuir colorés ou vernis                                 | " " 36.     | " "         | " " 10.            |
| Cuir de vaches et de<br>bœufs préparés                 | " " 20.     | " "         | " " 10.            |
| Cuir de veau préparés                                  | " " 20.     | " "         | " " 15.            |
| Veaux colorés ou vernis                                | " " 24.     | " "         | " " 18.            |
| Meubles . . . . .                                      | " " 50.     | " "         | " " 20.            |
| Bijouterie d'or . . . . .                              | " " 50.     | le rotolo   | " " 2.             |
| Argenterie . . . . .                                   | " " 5. 50.  | " "         | " " 1.             |
| Papier . . . . .                                       | " " 10.     | le cantaro  | " " 8.             |
| Papiers peints . . . . .                               | " " 40.     | " "         | " " 15.            |
| Livres imprimés . . . . .                              | " gr. 30.   | par volume  | " " 6. le cantaro. |
| Acide sulfurique . . . . .                             | " D. 28.    | le cantaro  | " " 20.            |
| Boutons non métalliques                                | " " 60.     | " "         | " " 40.            |
| Chapeaux de paille . . . . .                           | " " 12.     | la douzaine | " " 3. 60          |
| Chapeaux de feutre, de<br>toile ou de fibres . . . . . | " " 3.      | " "         | " " 2.             |
| Goudron . . . . .                                      | " " 1.      | le cantaro  | " " —. 40 g.       |
| Poix noire . . . . .                                   | " " —. 85   | " "         | " " —. 45 "        |
| Chocolat . . . . .                                     | " " 112.    | " "         | " " 12.            |
| Poissons salés . . . . .                               | " " 6.      | " "         | " " 2.             |

La plus forte réduction, et celle qui intéresse le plus la Suisse, porte sur la bijouterie. La publication de la seconde partie du tarif comprenant les denrées coloniales et la quincaillerie, est annoncée pour paraître prochainement. Quant aux manufactures proprement dites, elles ne viendront qu'à la fin; l'époque de la publication n'est pas encore connue, et il n'y a encore rien de décidé sur les réductions de droits dont ces articles feront l'objet.

---

Mr. J.-Jac. *Wichser* a été nommé débitant de poudre à Linthal, Glaris.

---

## INSERTIONS.

---

### PUBLICATION

concernant le concours régional agricole à *Colmar*.

---

PRÉFECTURE DU HAUT-RHIN.

---

# CONCOURS RÉGIONAL AGRICOLE à Colmar.

*Du mardi 22 au dimanche 27 Mai 1860.*

---

*Le Préfet du Haut-Rhin,*

Vu la dépêche de Son Exc. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, portant que le Département du Haut-Rhin sera le siège d'un concours régional agricole en 1860;

## Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

|                     |                  |
|---------------------|------------------|
| In                  | Bundesblatt      |
| Dans                | Feuille fédérale |
| In                  | Foglio federale  |
| Jahr                | 1860             |
| Année               |                  |
| Anno                |                  |
| Band                | 1                |
| Volume              |                  |
| Volume              |                  |
| Heft                | 12               |
| Cahier              |                  |
| Numero              |                  |
| Geschäftsnummer     | ---              |
| Numéro d'affaire    |                  |
| Numero dell'oggetto |                  |
| Datum               | 17.03.1860       |
| Date                |                  |
| Data                |                  |
| Seite               | 395-397          |
| Page                |                  |
| Pagina              |                  |
| Ref. No             | 10 058 194       |

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.